



# OFRC

EPONE

## GUIDE DE L'ADHÉRENT

Malgré toute l'attention que nous portons à la rédaction de ce document, des erreurs ou des omissions peuvent exister.  
N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

# Adhésions ORC

## Les formalités d'adhésion

Les activités proposées au sein de l'association sont calées sur les années scolaires, **du 01 septembre** de l'année en cours **au 31 août** de l'année suivante.

Pour donner priorité aux pilotes déjà inscrits, le renouvellement de l'adhésion au club est réalisé pendant la période estivale, **du 01 juillet au 31 août**.

Les nouvelles adhésions au club sont enregistrées à partir des Forums des Associations de Épône et Mézières-sur-Seine début septembre, pour l'ensemble des disciplines.

Une adresse Internet est communiquée au pilote pour effectuer en ligne son adhésion ou le renouvellement de celle-ci, via la plateforme HelloAsso, partenaire technique avec lequel nous travaillons depuis plusieurs années.

Au cours de la procédure, il est demandé de confirmer ou non les autorisations suivantes en cochant la case concernée (**répondez avec toute l'attention requise** car ces données personnelles sont enregistrées dans notre base ADHÉRENTS).

- ☐ Autorisation de droit à l'image, pour valider la diffusion d'une image si vous êtes isolé et reconnaissable
- ☐ Autorisation de transfert vers l'hôpital le plus proche, le cas échéant
- ☐ Décharge de responsabilité pour autoriser le retour seul au domicile. **Pour les mineurs UNIQUEMENT.**
- ☐ Autorisation de transport par un tiers. **Pour les mineurs UNIQUEMENT.**

La date limite pour les adhésions est fixée **au plus tard le 31 octobre**.

## Les tarifs 2026-2027

| Activité                                                  | Tarif | Contenu                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VTT Cross-country encadré                                 | 270 € | <ul style="list-style-type: none"><li>• Cours hebdomadaire (moniteur diplômé)</li><li>• Maillot manches courtes inclus</li><li>• Frais d'engagement aux compétitions inclus</li></ul> |
| VTT Trial encadré                                         | 240 € | <ul style="list-style-type: none"><li>• Cours hebdomadaire (moniteur diplômé)</li><li>• Maillot manches courtes inclus</li><li>• Frais d'engagement aux compétitions inclus</li></ul> |
| VTT Cross-country Non encadré<br>ou VTT Trial Non encadré | 180 € | <ul style="list-style-type: none"><li>• Maillot manches courtes inclus</li><li>• Frais d'engagement aux compétitions inclus</li></ul>                                                 |
| Randonnée                                                 | 60 €  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Sortie(s) hebdomadaire(s)</li><li>• Maillot manches courtes inclus</li></ul>                                                                  |

Pour le règlement des adhésions, nous privilégions le paiement en ligne par carte bancaire via la plateforme HelloAsso.

# Licences FFC

## Le mode opératoire



Le renouvellement ou la prise d'une première licence est possible depuis le portail Licencié de la Fédération Française de Cyclisme en utilisant l'adresse <https://licence.ffc.fr>.

- à partir du 01 septembre pour les pilotes des catégories U7 à U17,
- à partir du 01 octobre pour les autres catégories d'âge.

La date limite pour les licences est fixée au **15 novembre**.

## Les tarifs FFC 2027 ( seront connus début septembre 2026 uniquement et devraient augmenter de 2€ en moyenne )

| Types                         | Tarif 2026 | Commentaires                                                                                                        |
|-------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Licence Jeunesse              | 67 €       | <ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir moins de 17 ans (U17)</li><li>• Ouverte aux compétitions</li></ul>    |
| Licence Sport                 | 67 €       | <ul style="list-style-type: none"><li>• A partir de 17 ans et plus</li><li>• Pas de compétitions possible</li></ul> |
| Licence Access (1, 2, 3 ou 4) | 85 €       | <ul style="list-style-type: none"><li>• A partir de 17 ans et plus</li><li>• Ouverte aux compétitions</li></ul>     |
| Licence Open (1, 2 ou 3)      | 145 €      | <ul style="list-style-type: none"><li>• A partir de 17 ans et plus</li><li>• Ouverte aux compétitions</li></ul>     |
| Licence Elite                 | 230 €      | <ul style="list-style-type: none"><li>• A partir de 17 ans et plus</li><li>• Ouverte aux compétitions</li></ul>     |

Pour le règlement des licences, nous privilégions le paiement en ligne par carte bancaire via la plateforme HelloAsso.

## Les documents à fournir

En l'absence des documents ci-dessous, la demande de licence ne pourra être validée.

| Document                   | Commentaires                                |
|----------------------------|---------------------------------------------|
| Photo d'identité           | 350x450mm. Expression neutre, tête nue.     |
| Carte nationale d'identité | En cours de validité. Copie recto et verso. |
| Questionnaire Santé        | QS-Sports Mineurs ou QS-Sports Majeurs      |
| Certificat médical         | Selon résultats du Questionnaire Santé      |

Le certificat médical, lorsque demandé, doit porter la mention "pratique du cyclisme en compétition". Un modèle est disponible sur le site de la FFC à l'adresse <https://structures.ffc.fr/medecine-certificat-medical-contre-indication>.

## Les tranches d'âge FFC 2027

La prise de licence FFC s'effectue sur la base de l'année de naissance du pilote.

| Tranches d'âge          | Année début | Année fin |
|-------------------------|-------------|-----------|
| U7 (5-6 ans)            | 2022        | 2021      |
| U9 (7-8 ans)            | 2020        | 2019      |
| U11 (9-10 ans)          | 2018        | 2017      |
| U13 (11-12 ans)         | 2016        | 2015      |
| U15 (13-14 ans)         | 2014        | 2013      |
| U17 (15-16 ans)         | 2012        | 2011      |
| U19 (17-18 ans)         | 2010        | 2009      |
| U23 (19-22 ans)         | 2008        | 2005      |
| Sénior (23-29 ans)      | 2004        | 1998      |
| Master (30 ans et plus) | 1997        | ...       |

### Cas particulier de la catégorie U7 (5-6 ans)

Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les enfants de 5 ou 6 ans totalement débutants. Pour cette raison, nous prenons donc en charge uniquement les enfants pouvant pédaler sur une distance de 10 km et après validation d'un test d'effort réalisé par nos moniteurs lors de la Journée Découverte.

# Licences UFOLEP

La licence UFOLEP vient toujours en complément de la licence FFC. Il n'est pas possible de souscrire uniquement à une licence UFOLEP.

## Le mode opératoire



La prise d'une première licence est uniquement possible sur papier, à l'aide d'un formulaire dédié à cet effet, et transmis sur demande.

Le renouvellement peut s'effectuer depuis le portail **liguasso** proposé par la Ligue de l'Enseignement dont fait partie l'UFOLEP en utilisant l'adresse <https://www.liguasso.org/>

La date limite pour les licences est fixée au **15 novembre**.

## Les tarifs UFOLEP 2026-2027

| Types                           | Tarif 2026-2027 | Commentaires                                                                                                                         |
|---------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Licence Enfant (05-10 ans)      | 33 €            | <ul style="list-style-type: none"><li>Entre 05 ans et 10 ans <b>au 01 septembre 2026</b></li><li>Compétition et Loisir</li></ul>     |
| Licence Jeune (11-16 ans)       | 40 €            | <ul style="list-style-type: none"><li>Entre 11 ans et 16 ans <b>au 01 septembre 2026</b></li><li>Compétition et Loisir</li></ul>     |
| Licence Adulte (17 ans et plus) | 70 €            | <ul style="list-style-type: none"><li>A partir de 17 ans et plus <b>au 01 septembre 2026</b></li><li>Compétition et Loisir</li></ul> |

Pour le règlement des licences, nous privilégions le paiement en ligne par carte bancaire via la plateforme HelloAsso.

## Les documents à fournir

En l'absence des documents ci-dessous, la demande de licence ne pourra être validée.

| Document            | Commentaires                            |
|---------------------|-----------------------------------------|
| Photo d'identité    | 350x450mm. Expression neutre, tête nue. |
| Questionnaire Santé | Questionnaire Santé UFOLEP              |
| Certificat médical  | Selon résultats du Questionnaire Santé  |

Le certificat médical, lorsque demandé, doit porter la mention "pratique du cyclisme en compétition".

## Les tranches d'âge UFOLEP 2026-2027

La prise de licence UFOLEP s'effectue sur la base de l'année de naissance du pilote.

| Tranches d'âge UFOLEP   | Année début | Année fin |
|-------------------------|-------------|-----------|
| Enfant (05-10 ans)      | 2021        | 2016      |
| Jeune (11-16 ans)       | 2015        | 2010      |
| Adulte (17 ans et plus) | 2009        | ...       |

# Moyens de paiement

## Cas du règlement

Pour le règlement des activités, nous proposons le paiement en ligne par carte bancaire au travers de la plateforme HelloAsso, partenaire technique avec lequel nous travaillons depuis plusieurs années.

Rapide et parfaitement sécurisée, c'est donc notre solution de règlement privilégiée.

Selon la nature du règlement, une adresse de connexion est communiquée pour effectuer la transaction de paiement

- Adhésion ORC
- Licence FFC (obligatoire)
- Licence UFOLEP (facultative)
- Stage vacances scolaires
- Achat de marchandises type textiles



| IMPORTANT                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <b>Dans le cas d'un règlement en plusieurs échéances via HelloAsso, merci de vous assurer que la carte bancaire utilisée lors de la première transaction possède une date d'expiration supérieure à la date prévue pour la dernière échéance.</b> |

Nous acceptons également les règlements au moyen d'un virement direct sur le compte bancaire de l'association. Dans ce cas, un Relevé d'Identité Bancaire est communiqué sur simple demande à l'adresse suivante : [tresorerie@orcepone.fr](mailto:tresorerie@orcepone.fr).

Nous consulter pour tout autre mode de règlement.

## Cas du remboursement

C'est l'opération inverse du règlement par laquelle le club crédite le compte bancaire d'un adhérent.

Lorsque nous avons besoin de rembourser partiellement ou intégralement un achat de marchandise type textile technique ou bien une prestation de services type stage de perfectionnement, nous procédons au remboursement par carte bancaire (le remboursement HelloAsso est soumis à certaines conditions) ou par virement bancaire.

Pour cela, nous collectons votre RIB (Relevé d'Identité Bancaire) sur notre adresse [tresorerie@orcepone.fr](mailto:tresorerie@orcepone.fr).

# Dispositifs d'aides publiques

Pour un premier niveau d'information, nous avons reproduit ci-dessous, les infographies informatives décrivant ces aides. Pour connaître les modalités d'accès à ces dispositifs, nous vous conseillons de consulter les portails de services correspondants.

## Le dispositif Pass'Sport

### Notre club ORC Épône est partenaire du dispositif Pass'Sport

L'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif.

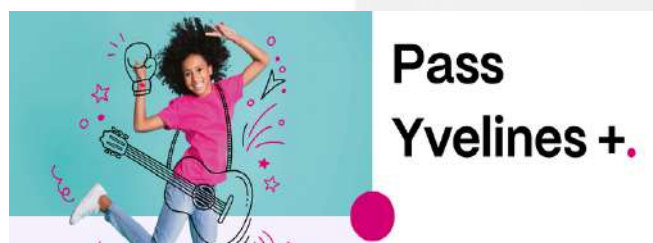
C'est une allocation de rentrée sportive pour financer tout ou partie du montant de l'inscription et permettre de participer aux activités. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec le Pass Yvelines + ou tout autre aide mise en place par les collectivités.



## Le dispositif Pass Yvelines +

### Notre club ORC Épône est partenaire du dispositif Pass Yvelines +

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département des Yvelines propose un dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles : le Pass Yvelines +



La procédure est entièrement dématérialisée.

Connectez-vous sur le site [passyvelinesplus.fr](https://passyvelinesplus.fr)

Créez votre compte sur le site Internet puis activez votre compte après réception d'un courriel.

Renseignez le formulaire en ligne et téléchargez les justificatifs demandés.

## Le dispositif LABAZ

### Notre club ORC Épône est partenaire du dispositif LABAZ

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la **Région Île-de-France propose aux jeunes franciliens de 15 à 17 ans un dispositif d'aide visant à renforcer leur accès à la pratique sportive, artistique et culturelle**, en augmentant leur pouvoir d'achat ainsi que celui de leur famille.

Pour la saison 2025-2026, cela se traduit par **une aide d'un montant de 100 euros**, créditée sur l'application LABAZ, dans le portefeuille virtuel de chaque jeune remplissant les critères d'éligibilité. Elle est strictement personnelle.

Son montant n'est pas cumulable d'une année sur l'autre : il est crédité en septembre et peut être utilisé jusqu'au 31 août de l'année suivante.



La procédure est entièrement dématérialisée.

Il suffit de nous transmettre le coupon généré avec un QR code correspondant au montant choisi (dans la limite du solde disponible) ou bien de nous fournir le numéro du bon.

**IMPORTANT** : Cette aide est cumulable avec l'aide Pass'Sport.

# Procédure de changement de club

**Toute demande de mutation doit être signalée au club le plus rapidement possible pour garantir que la procédure soit finalisée dans les délais impartis.**

Les formalités de mutation d'un pilote doivent être effectuées impérativement entre le **01 octobre et le 31 octobre** de chaque année. Aucun licencié ne peut muter plus d'une fois au cours de la même saison sportive.

Pour plus d'information, le règlement fédéral est disponible à l'adresse <https://ffc.fr/resources/reglement-des-mutations>.

Les coûts éventuels de transfert de licence associés à la mutation du pilote ne sont pas supportés par le club et restent entièrement à la charge du pilote qui demande son changement de club.

## Cas d'une mutation à l'intérieur du Comité régional Ile-de-France

Un licencié désireux de changer de club doit solliciter auprès du siège du Comité régional Ile-de-France, un imprimé "Demande de mutation" sous forme de carte-lettre, dont le tarif est fixé annuellement par le Bureau exécutif de la FFC.

**Pour les catégories U7 à U13**, l'imprimé "Demande de mutation" est gratuit et il est possible de télécharger le document depuis l'adresse <https://ffc.fr/resources/demande-de-mutation-type-7>.

**Pour les catégories U15 et plus**, il est impératif de s'adresser au Comité régional Ile-de-France afin d'obtenir le formulaire correspondant à sa situation, après règlement de la somme réclamée par le Comité régional Ile-de-France.

Chaque demandeur de mutation est personnellement responsable du bon acheminement de son document. Les demandes de mutation des licenciés mineurs doivent comporter l'avis parental.

Une fois remplie et signée, la demande de mutation doit être **adressée au Président du club quitté**, accompagnée d'une enveloppe de retour affranchie au tarif "Recommandée A.R." et **du règlement, le cas échéant, de l'indemnité due au club quitté** en référence à sa catégorie sportive ou au nombre d'années de licence dans le club.

Pendant la période de mutation, le Président du club quitté dispose d'un délai maximum de 8 jours pour mentionner son accord ou son refus.

Pour être recevable, toute demande de mutation à l'intérieur du Comité régional Ile-de-France doit être revêtue de l'accord du club quitté.

Le demandeur ayant reçu en retour sa demande de mutation avec l'accord du club quitté, doit la communiquer **au club recevant**.

Le club recevant sera en mesure de déposer une demande de licence au nom de l'intéressé, auprès du Comité régional Ile-de-France, uniquement si la demande de mutation, jointe à la demande de licence, comporte l'accord du club quitté.

## Cas d'une mutation en dehors du Comité régional Ile-de-France

Un licencié désireux de changer de club doit solliciter auprès du siège du Comité régional d'origine, un imprimé "Demande de mutation" sous forme de carte-lettre, dont le tarif est fixé annuellement par le Bureau exécutif de la FFC.

**Pour les catégories U7 à U13**, l'imprimé "Demande de mutation" est gratuit et il est possible de télécharger le document depuis l'adresse <https://ffc.fr/resources/demande-de-mutation-type-7>.

**Pour les catégories U15 et plus**, il est impératif de s'adresser au Comité régional d'origine afin d'obtenir le formulaire correspondant à sa situation, après règlement de la somme réclamée éventuellement par le Comité régional quitté.

Chaque demandeur de mutation est personnellement responsable du bon acheminement de son document. Les demandes de mutation des licenciés mineurs doivent comporter l'avis parental.

Une fois remplie et signée, la demande de mutation doit être **adressée au Président du club quitté**, accompagnée d'une enveloppe de retour affranchie au tarif "Recommandée A.R." et **du règlement, le cas échéant, de l'indemnité due au club quitté** en référence à sa catégorie sportive ou au nombre d'années de licence dans le club.

Pendant la période de mutation, le Président du club quitté dispose d'un délai maximum de 8 jours pour mentionner son accord ou son refus et en faire retour à l'intéressé par lettre recommandée avec A.R. à l'aide de l'enveloppe qui lui aura été fournie.

Une fois remplie et signée par le club quitté, la demande de mutation doit être adressée au Comité régional quitté qui mentionne également son accord et la classification attribuée au demandeur pour la saison à venir.

Pour être recevable, toute demande de mutation hors du Comité régional d'origine doit être revêtue de l'accord **du club et du Comité régional quittés**.

Le demandeur ayant reçu en retour sa demande de mutation avec l'accord du club et du Comité régional quittés, doit la communiquer au club recevant.

Le club recevant sera en mesure de déposer une demande de licence au nom de l'intéressé, auprès du Comité régional recevant, uniquement si la demande de mutation, jointe à la demande de licence, comporte l'accord du club et du Comité régional quittés.

Le comité régional recevant doit impérativement respecter la classification attribuée par le comité régional d'origine.

**ORC**  
EPONE

AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES

épône  
MA VILLE, MA VIE.  
mézières  
SUR SEINE

GRAND PARIS  
SEINE&OISE  
COMMUNAUTÉ URBAINE



**SUIVEZ-NOUS SUR**

